



Promouvoir une gestion forestière durable sur votre commune

Vous êtes propriétaire d'un bois de moins de 20 hectares ? Vous souhaitez un conseil ?

Un technicien forestier du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) se tient à votre disposition pour réaliser gratuitement un **diagnostic de gestion sylvicole** de votre bois (conseil pour des travaux d'amélioration sylvicole, choix d'essences adaptées, arbres à favoriser...), une **estimation de l'Indice de Biodiversité Potentielle** (ou IBP, pour favoriser l'accueil de biodiversité), ou encore pour vous conseiller sur un **itinéraire de boisement/reboisement**. Le CNPF pourra également vous aiguiller si vous souhaitez **vendre votre bien** en vous redirigeant vers les structures adéquates.

Cette action est proposée dans le cadre de la politique forestière régionale (programme CAP Filière forêt-bois 2023-2027), ayant pour objectif de sensibiliser les propriétaires forestiers à la **gestion durable de leur forêt** et de les guider sur les interventions à potentiellement mettre en œuvre (récolte de bois, renouvellement des peuplements forestiers, prise en compte des enjeux environnementaux, des impacts du changement climatique...).

Si vous êtes intéressés, vous pouvez d'ores-et-déjà contacter M. Pierre Symulak au **06.62.54.81.61** ou par courriel à pierre.symulak@cnpf.fr